

● (5.40 p.m.)

M. H. A. Olson (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, j'espère que le ministre des Finances (M. Sharp) et les autres députés rejettent cet amendement, et le plus tôt sera le mieux, car les dispositions du bill n° C-211 s'imposent depuis longtemps. Elles auraient dû être présentées à la Chambre et étudiées par les députés il y a longtemps afin d'établir une assiette d'imposition équitable entre les provinces où les services d'énergie sont nationalisés, par exemple, et celles où ils relèvent de l'entreprise privée.

En Alberta, par exemple, certaines sociétés d'énergie ou de gaz appartiennent aux municipalités mais il n'en est pas de même de plusieurs autres. Elles appartiennent à des entreprises privées qui assurent un excellent service au même tarif, dans bien des cas, que les sociétés d'État ailleurs au Canada. Mais il y a une différence dans le montant d'impôt payé par ces entreprises d'utilité publique. Les sociétés privées sont assujetties au même impôt sur le revenu que toute autre société privée au Canada, mais les compagnies d'électricité et autres compagnies d'utilité publique appartiennent à l'État ne sont pas imposées selon la même assiette.

A mon sens, ce bill—et j'en félicite le ministre des Finances—vise simplement à rendre justice aux Canadiens qui habitent les régions desservies par des sociétés privées d'utilité publique car ces dernières ne peuvent payer l'impôt fédéral sur les sociétés que grâce aux taux imposés à leurs usagers.

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de poser une question?

M. Olson: Plus tard. J'estime que c'est tout à fait injuste d'avoir une assiette fiscale qui oblige les citoyens de certaines régions du Canada à payer un taux plus élevé pour les services d'énergie alors que tous les autres éléments constitutifs du coût sont peut-être les mêmes. Si le député de Comox-Alberni veut poser sa question maintenant, j'essaierai d'y répondre.

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, voici ma question. En toute logique, veut-il donner à entendre que ce bill réduira les taux des sociétés privées d'utilité publique?

M. Olson: J'y arrivais, monsieur l'Orateur. Pour sa part, le gouvernement de l'Alberta a annoncé publiquement, sauf erreur, qu'il avait l'intention de remettre cet impôt aux sociétés qui, à leur tour, ont consenti à réduire leurs taux. Elles seront donc sur un pied

d'égalité avec les sociétés d'État en ce qui concerne les exemptions fiscales. Si ce bill n'est pas adopté, ce serait, en fait, une tentative visant à forcer les provinces à nationaliser toutes les sociétés d'utilité publique dans leur territoire. Cela peut convenir au député de Comox-Alberni et être conforme à sa philosophie; pour notre part, nous pouvons prouver, d'une façon irréfutable, en fait, que les sociétés privées d'énergie peuvent accorder à leurs usagers, et le font, des services aussi efficaces et aussi bon marché à longue échéance que tout service d'État au Canada, compte tenu des autres facteurs de coût.

S'il faut exposer tous ces faits et tous ces chiffres pour comparer, par exemple, une centrale thermique, comme celle de Wampum, en Alberta, à la centrale d'Estevan, en Saskatchewan, alors que ces deux centrales utilisent le même genre de combustible provenant du même genre d'exploitation minière et sont essentiellement identiques, on peut démontrer que la société privée de l'Alberta produit son énergie de façon un peu plus efficace que l'entreprise de Saskatchewan. Mais je n'ai pas l'intention, monsieur l'Orateur, de retenir aussi longtemps la Chambre cet après-midi, car il s'agit, à mon sens, d'un bon projet de loi qui aurait dû être présenté il y a longtemps. Je demanderais donc à la Chambre de l'étudier et de l'adopter aussi rapidement que possible.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête pour la mise aux voix?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur suppléant: La mise aux voix porte sur l'amendement à la motion principale. Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement disent oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant: Que tous ceux qui s'y opposent disent non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur suppléant: Faites venir les députés.